

# Eco-tidien

Journal d'information économique et financière

Récépissé N°0127/RDDJ/C19/BRP du 06 avril 2011



Si un Etat émet une Obligation Assimilable du Trésor (OAT) à 5 ans, il remboursera les intérêts chaque année pendant 5ans, mais remboursera le capital en une seule fois, à l'échéance. Le montant du capital à amortir est tellement élevé que l'Etat sera obligé de se réendetter. Mais si, à l'échéance de l'OAT, il faudra se réendetter pour le même montant et si les taux d'intérêt ont fortement augmenté, cela pourrait engendrer des difficultés, pour l'Etat et son budget, à faire face à la charge de la dette. C'est une situation à laquelle sont souvent confrontés les Etats africains. P.10

FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

## Est-il normal de s'endetter pour payer des dettes?

### INTEGRATION

#### Des petits pas vers la communauté économique régionale d'Afrique centrale

Au terme de trois jours d'assises à Yaoundé au Cameroun, les experts et les ministres en charge des questions d'économie et d'intégration de onze pays d'Afrique Centrale et des pays des Grands Lacs, n'ont pu s'accorder que sur quelques points. P.3



### DETTE PUBLIQUE

#### Le Cameroun peine à décaisser les soldes déjà engagés pour les projets sociaux

Le volume des SEND's se maintient à un niveau anormalement élevé à plus de 4 059,6 milliards de Fcfa à fin avril 2024. Outre les pesanteurs liées à l'immaturité des projets, les difficultés à décaisser l'argent des bailleurs de fonds traduit l'inefficacité du « Basket Fund », un compte spécial ouvert dans les livres de la Beac en 2019 dans le but de garantir une meilleure mobilisation de la contrepartie de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes. P.4



### AGRICULTURE

#### La stratégie du Congo pour réorganiser la filière cacao-café

Il est question de mettre sur pied une architecture juridique adaptée et un organe de régulation afin d'encadrer toutes les activités du secteur depuis la production à la transformation en passant par la commercialisation et la distribution. P.8



La Carte Blanche est la première carte de crédit au Cameroun et en Afrique Centrale.



Afriland First Bank

Rendez-vous à l'agence Afriland First Bank la plus proche. Souscrivez votre carte de crédit et fini les files d'attente....

222 51 80 50 / 679 00 96 26

653 46 53 46

qualite@afilandfirstbank.com

www.afilandfirstbank.com

Yell∞

# BESOIN DE TRÉSORERIE IMMÉDIATE ?



**YELLOW** rachète en 72h\* vos factures clients en attente de règlement, sans engagement.



[www.yellow-factoring.com](http://www.yellow-factoring.com)

[contact@yellow-factoring.com](mailto:contact@yellow-factoring.com)



☎ 233 43 11 88



@YellowFactoring

\*: sous réserve d'éligibilité de votre entreprise, de vos clients et de vos factures.



## INTEGRATION

# Des petits pas vers la communauté économique régionale d'Afrique centrale

Au terme de trois jours d'assises à Yaoundé au Cameroun, les experts et les ministres en charge des questions d'économie et d'intégration de onze pays d'Afrique Centrale et des pays des Grands Lacs, n'ont pu s'accorder que sur quelques points.

Le processus de création de la grande communauté économique d'Afrique centrale n'enregistre pas de grands progrès. Au terme de trois jours d'assises à Yaoundé au Cameroun, les experts et les ministres en charge des questions d'économie et d'intégration de 11 pays d'Afrique Centrale et des pays des Grands Lacs, ont pu s'accorder uniquement sur quelques points.

Cela fait 7 ans déjà que la mise sur pied de la Communauté économique régionale de l'Afrique centrale a été annoncée. L'Afrique centrale peaufine encore sa stratégie pour aboutir à la création de la Communauté économique régionale. 4 principes devant conduire le plan, le cadre et le financement de la période de transition ont été arrêtés lors des assises de Yaoundé.

«Le temps n'est plus aux études, ce que nous demandons aux décideurs d'Afrique centrale c'est de prendre rapidement la décision de mettre en place une communauté d'Afrique centrale unique qui puisse aider la sous-région, aider les pays, aider les populations de ce que nous avons appelé la zone de libre échanges continentale nous devons tout mettre en œuvre pour véritablement mettre en place cette communauté économique d'Afrique centrale qui sera donc la solution de fusion des acquis de la Cemac, de la CEEAC, et de la CEPGL», explique Adama Ekberg Coulibaly, chef des initiatives sous-régionales à la commission économique pour l'Afrique, CEA. La CEPGL, c'est la communauté économique des pays des Grands Lacs avec comme états membres, le Burundi, la RDC et le Rwanda.

Pourtant inscrite à l'ordre du jour l'adhésion de ces trois pays au processus de mise en place de la Communauté économique régionale de l'Afrique centrale, n'a plus été examinée. Et ce n'est pas l'unique voix divergente.

«On a encore des démarches concurrentielles qui tendent à croire qu'il y'a un problème ou des réticences», confie l'expert, Fabrice Ayina Ayissi directeur de cabinet du vice-président de la Cemac. Ce dernier plaide pour la, «mise en place d'une sortie de crise comme l'a suggérée la CEEAC, pour résoudre en interne les problèmes entre les trois communautés économiques de la sous-région que sont, la Cemac, la CEEAC et la CEPGL.»

L'on note néanmoins quelques points de convergence à l'issue de la 6e réunion des ministres du comité de pilotage de la rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale. Notamment sur les écoles de formation communautaires passent de 7 à 4, ainsi que sur les questions monétaires et des marchés financiers.

## PERMETTRE AUX SIX MONNAIES DE CIRCULER

«Les six gouverneurs de banques centrales et les responsables des marchés financiers se sont accordés sur les textes qui devront dorénavant régir les six monnaies en Afrique Centrale, à travers la création de la haute autorité monétaire d'Afrique centrale pour permettre aux six monnaies de circuler», rassure Patrice Libong Badjan, coordonnateur du secrétariat technique du comité de



L'Afrique centrale peaufine encore sa stratégie pour aboutir à la création de la Communauté économique régionale

pilotage des communautés économiques régionales en Afrique centrale. Ce dernier précise qu'il s'agit, «d'un travail imminemment politique et technique, il faut prendre en compte tous les paramètres».

Les projets de convention d'un parlement communautaire, de création d'une cour de justice et des droits de l'homme ont été adoptés par le conseil des ministres. «Le choix des chefs d'états de rationaliser nos institutions communautaires vise à arrimer le processus d'intégration de la région aux objectifs poursuivis par l'union africaine», rappelle, Joseph Dion Nguté, premier ministre du Cameroun. «L'objectif ultime de la rationalisation des communautés économiques régionales de l'Afrique

Centrale ajoute-il, est la mise en place d'une seule communauté économique de l'Afrique centrale pour optimiser l'architecture institutionnelle de notre sous-région marquée par une juxtaposition source d'inefficacité aux conséquences financières insoutenables pour les budgets de nos états.»

Les experts ont alerté sur le faible recouvrement des contributions et le montant élevé des arriérés pour financer le comité de pilotage de la rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale.

André Noir

## UEMOA

# L'économiste togolais Kako Nubukpo quitte la Commission après trois ans de service

(BFI) - Kako Nubukpo n'est plus le représentant du Togo au sein de la commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). L'ancien ministre de la prospective et des évaluations des politiques publiques vient de démissionner de son poste. Il aura passé 3 ans à ce poste grâce à l'appui du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé.



Prof. Kako Nubukpo Cameroun.

C'est une information de dernière minute. Kako Nubukpo vient de présenter sa démission au poste de Commission de l'UEMOA. Pour l'heure les raisons qui sous-tendent cette décision ne sont pas connues. Mais des informations précisent qu'il a présenté sa démission au président de la Commission, ainsi qu'aux autres commissaires.

L'histoire retiendra que Nubukpo était devenu officiellement le représentant du Togo au sein de la commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en avril 2021. Il a été désigné par le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, en remplacement de Barcola admis à la retraite.

Kakpo Nubukpo était jusque-là l'un des huit commissaires de l'institution

nommés à l'époque par le Président burkinabé Roch-Marc Christina Kaboré, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

## KAKO NUBUKPO À L'UNION AFRICAINE ?

Économiste de renom et professeur des universités du Togo et d'ailleurs, Kako Nubukpo est pressenti depuis quelques jours à la tête de la commission climat de l'Union Africaine. Sa démission au poste de Commission de l'UEMOA peut être expliquée par sa volonté de mener la campagne en coulisses pour le nouveau poste qu'il convoite. Il voudrait être libre de tout engagement. Vivement qu'il y ait de nouveau le soutien des autorités togolaises comme ce fut le cas en 2021.

« La Conférence des Chefs d'Etats de l'UEMOA, sur proposition de la Présidence

togolaise, a décidé de me nommer commissaire togolais au sein de la Commission de l'UEMOA. Je tiens à remercier le Très Haut pour sa grâce et le Chef de l'Etat togolais pour la confiance placée en ma personne », a-t-il reconnu lorsqu'il était nommé à la Commission de l'UEMOA.

Son entrée en fonction en tant que commissaire du Togo à l'UEMOA avait été officialisée le 10 mai 2021. Cette période de trois ans au sein de l'UEMOA a permis à Prof. Nubukpo de mettre en avant ses compétences en matière d'économie et de gestion, contribuant ainsi aux débats et aux décisions stratégiques de l'organisation.

Cédric Boyomo

**Eco-tidien**  
Journal d'information économique et financière

Siège Social et Rédaction, Akwa - Douala  
Récépissé de déclaration  
N°000127/RDDJ/C19/BRP du 06 Avril 2011  
B.P : 13096 Douala  
Tél. : 677 239 567 / 696 820 394  
Mail : journal.ecotidien@gmail.com  
Web : www.ecotidien.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
ET REDACTEUR EN CHEF  
Bertrand ABEGOUMEGNE

CONSEIL EDITORIAL  
Cyrille ONANA, Ludovic FANSI  
Alain MINOUE

REDACTION CENTRALE  
Elise NGUELE, Cédric BOYOMO,  
Christian ADONG, Hassan MAMA  
Vanessa EBOULIE, Paul NKALA  
André Noir, Placide ONGUENE

MISE EN PAGE  
INFINITE Studio

IMPRIMERIE  
Macacos

DISTRIBUTION  
Messapresse

TIRAGE  
1000 exemplaires

Une Publication de l'Agence Rhéma Services





## GOUVERNANCE

COOPERATION CAMEROUN /  
ALLEMAGNEVers un renforcement de  
l'impact du portefeuille

La cérémonie de clôture des consultations gouvernementales entre le Cameroun et l'Allemagne s'est tenue jeudi 13 juin 2024 à Yaoundé, sous la présidence du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Alamine OUSMANE MEY et du Chef de la délégation allemande, Chef adjoint de la Division Afrique Centrale du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, Christoph EICHEN.



Le Cameroun est un partenaire important et historique de l'Allemagne

**A**u cours de cette rencontre qui a vu la participation de plusieurs membres du Gouvernement, et de l'Ambassadrice d'Allemagne au Cameroun, S.E Dr Corinna FRICKE, les résultats majeurs des ateliers sectoriels organisés sur l'état de la coopération, ont été présentés. Les deux parties ont également procédé à la signature du Compte rendu des Consultations intergouvernementales 2024 et de l'Accord de Coopération Technique 2023, fruit des dernières négociations intergouvernementales tenues à Berlin en 2023.

Les consultations de Berlin ont en effet donné lieu à des engagements sous forme de dons en faveur du Cameroun, d'un montant de 60 millions d'euros (39,3 milliards de FCFA) dont 20 millions d'euros consacrés à la coopération financière et 40 millions d'euros (26,2 milliards de FCFA) dédiés à la coopération technique. Cet accord est aligné aux orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 et de l'agenda 2030 des Nations Unies.

Dans son propos de circonstance, l'Ambassadrice d'Allemagne au Cameroun, après avoir félicité le Cameroun pour la brillante élection de l'un de ses dignes fils à la présidence de la 79<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ONU, a réitéré le soutien de son pays aux efforts de développement du Cameroun. Pour Corinna FRICKE, « *le Cameroun est un partenaire important et historique de l'Allemagne* ».

Pour sa part, le Ministre de l'Economie a salué la densité des opérations, le niveau d'engagement financier et l'impact socio-économique de la coopération germano-camerounaise. Celle-ci se traduit par le financement des opérations dans divers domaines, tels que les finances publiques à travers la digitalisation du système d'information fiscale; le développement rural; l'appui au processus de décentralisation par le soutien des programmes spécifiques conduits par le FEICOM; la santé par la consolidation du Chèque santé, la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs, la lutte contre les épidémies et pandémies, ainsi que la mise en œuvre d'une approche « *One Health* », etc.

Ces interventions montrent que « *les objectifs de gouvernance, de*

*développement, d'émergence, d'inclusion, de décentralisation, cher au Président de la République, S.E Paul BIYA, trouvent une attention forte de la République Fédérale d'Allemagne qui apporte son soutien nonobstant le contexte géopolitique mondial difficile* », a indiqué Alamine OUSMANE MEY. Ce dernier n'a pas manqué de formuler quelques doléances, en vue de renforcer l'impact du portefeuille de coopération. Au rang de celles : l'intégration des prêts concessionnels au nombre des instruments de coopération en particulier pour les projets d'investissement productif, le renforcement des opérations dans le numérique pour contribuer à la réduction de la fracture numérique et la collaboration des secteurs privés camerounais et allemand, conformément aux recommandations issues du forum organisé en marge des consultations de Berlin en 2023.

Rappelons que ces assises ont été précédées des réunions préparatoires, articulées autour de 05 ateliers, qui ont rassemblé les experts des parties camerounaise et allemande en avril, mai et juin 2024. Ces ateliers ont couvert 04 pôles prioritaires : (i) Santé, protection sociale et politique démographique, (ii) Gestion durable des ressources naturelles, (iii) Développement rural, (iv) Gouvernance, décentralisation, paix et cohésion sociale. Ils ont permis d'examiner l'état de mise en œuvre des engagements pris à Berlin, et d'identifier les obstacles afin de définir les solutions idoines de manière concertée. Les consultations menées servent de base pour la préparation des prochaines négociations intergouvernementales prévues à Yaoundé en 2025.

Les consultations intergouvernementales sont en effet des cadres de revue bilatérale et d'évaluation à mi-parcours de l'état de mise en œuvre des programmes et des engagements pris par les autorités camerounaises et allemandes. A date, le portefeuille de coopération représente 453,25 millions d'euros soit près de 297 milliards de Fcfa. Il faut également noter qu'en plus de cet appui bilatéral, le Cameroun bénéficie des dons d'une valeur de 25,15 millions d'euros au titre des projets globaux et initiatives spéciales.

André Noir

## DETTE PUBLIQUE

Le Cameroun peine à  
décaisser les soldes  
déjà engagés pour les  
projets sociaux

Le volume des SEND's se maintient à un niveau anormalement élevé à plus de 4 059,6 milliards de Fcfa à fin avril 2024. Outre les pesanteurs liées à l'immaturité des projets, les difficultés à décaisser l'argent des bailleurs de fonds traduit l'inefficacité du « *Basket Fund* », un compte spécial ouvert dans les livres de la Beac en 2019 dans le but de garantir une meilleure mobilisation de la contrepartie de l'État dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes.



Louis Paul Motaze, Ministre des Finances

**A**fin avril 2024, les soldes engagés non décaissés (SEND's) sur emprunts extérieurs de l'administration centrale du Cameroun évalués par la direction des opérations de la dette et des financements de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) s'élèvent à 4 059,6 milliards, dont quelques 88,9 milliards Fcfa représentant les appuis budgétaires. Il s'agit en fait de fonds ayant déjà fait l'objet d'accords de prêt entre le gouvernement du Cameroun et les bailleurs, mais n'ont pas été consommés depuis plusieurs années pour une bonne partie. Ce volume reste anormalement élevé; il est même en évolution par rapport aux 3843,4 milliards recensés à fin décembre 2023. Face à la presse le 14 juin dernier, le top management de la CAA a, à nouveau, souligné que ces ressources restent longtemps oisives chez les bailleurs de fonds du fait non seulement de la faible maturation des projets pour lesquels l'Etat s'est endetté (une défaillance finalement devenue chronique), mais aussi en raison de la faible capacité du trésor public à débloquer à temps les fonds de contrepartie.

Cette situation pour le moins paradoxale pour un pays qui a tant besoin de ces financements pour réaliser ces projets infrastructurels destinés à doper la croissance, traduit par ailleurs l'échec des réformes entreprises ces dernières années par le gouvernement dans le but de garantir une meilleure mobilisation de la contrepartie de l'État dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes. En 2019, l'Etat du Cameroun, représenté par le ministère des Finances et la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac) ont, par exemple, signé une convention fixant les règles générales relatives à la centralisation des fonds de contrepartie de l'Etat du Cameroun dans un compte spécial

dénoté « *Basket Fund* ». La gestion celui-ci a été affectée la CAA en tant qu'entité chargée de la gestion de la dette publique. Dans un premier, ce « *Basket Fund* » devait être renfloué par environ 44,5 milliards Fcfa résultant de quelques 400 comptes jusque-là ouverts dans un certain nombre de banques commerciales pour financer la contrepartie de projets, mais dont le financement serait tombé en forclusion.

## ANNULATIONS DES CONVENTIONS

Pour garantir la disponibilité des fonds de contrepartie, la stratégie pour mobiliser les ressources internes pour le financement des projets conjoints avait jusque-là consisté à ouvrir un compte pour chaque projet dans une banque commerciale, où était logée la quote-part de l'Etat. En lançant le Basket Fund, le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, estimait à l'époque que cette dissémination des fonds de contrepartie dans les banques commerciales avait non seulement un coût pour la gestion de la trésorerie, mais constituait aussi un frein à l'exécution des projets dont les délais de réalisation sont généralement longs. Il apparaît clairement, 5 ans après la mise sur pied de cet instrument, que cette réforme n'a fondamentalement rien changé au regard du volume actuel des SEND's.

Dans sa circulaire d'août 2022 relative à la préparation de la loi de finances de 2023, le président de la République, Paul Biya, était même allé jusqu'à prescrire l'annulation des conventions des projets dont les délais d'exécution étaient anormalement longs ou dépassés et qui éprouvaient des difficultés de mise en œuvre. Mais, cette option n'a jamais été activée.

Omer Kamga



## PALUDISME

# Le Cameroun cherche encore plus de 186 milliards Fcfa pour financer son plan stratégique 2024-2028

Le Cameroun fait face à un défi majeur pour financer son 6e Plan stratégique national de lutte contre le paludisme pour la période 2024-2028. Selon le ministère de la Santé publique, un montant de 336,95 milliards de FCFA est nécessaire pour mener à bien les interventions prévues. En avril 2024, seuls 149,98 milliards de FCFA avaient été mobilisés, laissant un déficit financier de plus de 186 milliards de FCFA, soit 55% des besoins totaux.



Manaouda Malachi, Ministre de la Santé Publique

Lors de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme, le 25 avril dernier, le ministre de la Santé publique, Manaouda Malachie, a exprimé des préoccupations quant à la mobilisation des financements nécessaires. L'analyse des données révèle une insuffisance dans la couverture des besoins exprimés pour lutter efficacement contre cette maladie au Cameroun. Durant la période du dernier

Plan stratégique (2021-2023), le Cameroun a mobilisé 132 milliards de FCFA sur les 232 milliards de FCFA nécessaires, accusant ainsi un déficit de 100 milliards de FCFA. Manaouda Malachie affirme que la nécessité de combler ce gap est pressante pour garantir un accès équitable et universel aux interventions de prévention et de traitement de la maladie.

Pour la période 2024-2028, le financement visé doit assurer la disponibilité des intrants à tous les niveaux, facilitant ainsi une prise en charge efficace et rapide des cas confirmés de paludisme. Les interventions couvriront non seulement les formations sanitaires (Fosa), mais aussi les communautés grâce aux agents de santé communautaire polyvalents. Le ministre de la Santé souligne que le gouvernement a pris des mesures pour garantir un accès universel et abordable aux soins de prévention et de traitement du paludisme, notamment pour les groupes les plus vulnérables que sont les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. Le Plan stratégique 2024-2028 s'aligne sur la phase 1 de la Couverture sanitaire universelle (CSU), visant à améliorer l'accès à des soins de qualité, précise-t-il.

Lors de la Journée parlementaire spéciale sur le paludisme, le 12 juin à l'Assemblée nationale, le ministre de la Santé publique a rappelé que, malgré les progrès réalisés dans la lutte contre cette maladie dans le pays, la couverture de la population en interventions de prévention et de traitement reste insuffisante en raison de financements inadéquats. Cette année, le budget du ministère de la Santé publique a été revu à la hausse, passant de 228,168 milliards de FCFA en 2023 à 255,281 milliards de FCFA en 2024, soit une augmentation de 11,88%. Cependant, il faut souligner que le budget

alloué à la santé n'a jamais dépassé les 7% du budget de l'État, loin de l'objectif de 15% fixé par la Déclaration d'Abuja de 2000.

Les députés du Groupe de travail des parlementaires pour le financement de la santé au Cameroun ont appelé à une augmentation dudit budget ce 12 juin. « Nous sommes aussi en train d'exiger des ministres d'allouer 1% de leur budget pour la lutte contre le paludisme », a déclaré le député Njume Peter Ambang, dans des propos rapportés par la radio nationale.

À l'issue de la conférence ministérielle tenue dans la capitale camerounaise le 6 mars dernier, les États les plus touchés par le paludisme, dont le Cameroun, ont signé la « Déclaration de Yaoundé ». Dans ce document, ils s'engagent à augmenter les ressources nationales pour la lutte contre cette maladie et à accroître l'investissement global dans le secteur de la santé. Cet engagement inclut également un appel à la communauté internationale pour augmenter les aides financières et les rendre « plus prévisibles », en alignement avec les priorités nationales.

Elise Nguélé

## FILIÈRE BOIS

## Le Cameroun envisage réformer le secteur

Après plusieurs reports, le Cameroun et les autres pays de la Cemac (Congo, Gabon, RCA, Guinée Equatoriale et Tchad) ont convenu d'interdire définitivement l'exportation du bois en grumes à compter du 1er janvier 2028. A moins de 4 ans de l'échéance, le pilier de la zone Cemac n'est pas encore parvenu à enclencher une véritable dynamique pour les transformer à l'échelle locale. En prélude à l'entrée en vigueur de cette décision communautaire, le projet de loi portant régime des forêts et de la faune a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 juin 2024.

Dans un premier temps, il s'agit d'actualiser la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Vieille de 30 ans, elle était devenue caduque à l'heure de la décentralisation. Pour preuve, l'article 71 de la loi de 1994 prévoit que « les grumes sont transformées par essence à la hauteur de 70% de leur production par l'industrie locale pendant une période transitoire de cinq ans. Passé ce délai, l'exportation des grumes est interdite et la totalité de la production nationale est transformée par la présente locale », lit-on.

De plus, contrairement à la loi de 1994 qui dispose que « les sommes résultant du recouvrement des droits de permis et licences de chasse ainsi que les produits des taxes d'abattage, de capture et de collecte sont reversées pour 70% au Trésor public et 30% au Fonds spécial d'aménagement et d'équipement des aires de conservation et de protection de la faune », le nouveau projet de loi vise une meilleure protection du patrimoine forestier. En effet, il intègre notamment, les Collectivités territoriales décentralisées (CTD). A en croire le texte en cours d'adoption, « les ressources financières issues des activités sus-évoquées seront

réparties, selon le cas, en fonction d'une grille spécifique, entre le Trésor public, les CTD, les communautés riveraines » et les autres administrations sectorielles.

Le projet en voie d'être adopté à l'AN dispose de 191 articles soit 20 articles de plus que celui en vigueur. Au moment où le secteur forestier est sujet au braconnage, la déforestation et la chasse abusive, le texte vise une restructuration à travers une meilleure protection du patrimoine forestier et faunique. A ce titre, l'on apprend que l'exercice de toute activité forestière ou faunique à des fins lucratives, sera désormais conditionnée par l'obtention d'un agrément.

### BOOSTER LA TRANSFORMATION

Le nouveau projet de loi envisage de mettre un accent sur l'industrialisation du bois en grumes. Le gouvernement camerounais a pourtant entrepris depuis quelques années déjà, de décourager l'exportation. Pour cela, le droit de sortie est passé de 17,5% en 2017 à 75% dans la loi de finances de 2024. En avril dernier, le Jules Doret Ndongo, le ministre camerounais des Forêts et de la Faune a signé un arrêté interdisant l'exportation de 76 essences de bois sous forme de grumes.



Jules Doret Ndongo, Ministre des forêts et de la faune

Cependant, les chiffres sur l'industrialisation demeurent peu rassurants. La raison, dans un entretien accordé à la radio nationale en janvier dernier, le membre du gouvernement indiquait que le Cameroun dispose de 309 unités de transformation du bois opérationnelles sur l'ensemble du territoire. Or, 145 se limitent à la 2e transformation

(bois hydrauliques, assemblés, etc.) 46 (13%) se limitent à la 3e transformation [la plus importante, celle qui crée la richesse] (contreplaqués, meubles, portes, etc. Du reste, le but visé à travers toutes les réformes supra-indiquées, est d'accroître la contribution de la filière (estimée à 4%) au PIB national.

Cédric Boyomo



## PERFORMANCE

# La CSPH réalise un bénéfice net de 5 milliards de Fcfa en 2023

L'entreprise retrouve ainsi le chemin de la performance, dans un contexte national de forte demande des produits pétroliers (Super, pétrole et gasoil) et une hausse soutenue de la consommation de gaz domestique de 8% en 2023



La CSPH retrouve le chemin de la performance

Selon les chiffres validés au cours du Conseil d'administration de la Caisse de stabilisation des produits des hydrocarbures (CSPH), tenu ce 19 juin 2024 à Yaoundé, la capitale camerounaise, l'entreprise étatique a enregistré un bénéfice de plus de 5 milliards de Fcfa au terme de l'exercice 2023. Cette performance survient après la perte de 13

milliards de Fcfa enregistrée un an plus tôt, marquée par le maintien à un niveau élevé des cours du pétrole et du gaz naturel. Mieux, comparativement à un résultat net prévisionnel de -31 milliards de Fcfa, le régulateur du secteur pétrolier en aval a « pu dégager une économie de 37 milliards de Fcfa », renseigne-t-on.

Les résultats positifs de la CSPH interviennent dans un contexte marqué « par une baisse des cours moyens de pétrole brut à l'international, couplée à la parité moyenne du dollar par rapport au franc CFA », précise la société. L'entreprise retrouve ainsi le chemin de la performance, dans un environnement national de forte demande des produits pétroliers (Super, pétrole, et gasoil) et une hausse soutenue de la consommation de gaz domestique de 8% en 2023.

Le bras séculier de l'Etat en matière de contrôle et de suivi des prix des produits pétroliers sur toute l'étendue du territoire national assure ainsi la prise en charge de certaines dépenses qui rendraient ces produits inaccessibles à la couche de population la plus défavorisée. Il faut dire que contrairement aux autres produits pétroliers, tels que le super et le gasoil qui sont subventionnés par le budget de l'Etat, c'est la CSPH qui supporte la différence entre le prix réel du gaz domestique et le prix de vente. Pour chaque

bouteille de 2 106 F pour un prix réel moyen de 8 606 Fcfa par bouteille. Selon les documents consultés au terme du conseil, la CSPH a supporté la subvention sur le prix du gaz domestique à hauteur de 42,5 milliards de Fcfa contre 75 milliards de Fcfa en 2022.

Les subventions de gaz domestique pourraient légèrement progresser au cours de cette exercice. En effet, le gouvernement camerounais prévoit un soutien à la consommation du pétrole lampant et du gaz domestique à hauteur de 63,6 milliards de Fcfa. Selon le ministre de l'Eau et de l'Energie, 43,6 milliards de Fcfa iront à la subvention du gaz domestique, contre 20 milliards de Fcfa pour le soutien à la consommation du pétrole lampant. L'objectif, selon le Ministre de l'Eau et de l'Energie, c'est de « protéger l'intérêt du consommateur ».

Rémy Ngassana

## ASCA ASSET MANAGEMENT

## La Cosumaf agréé Georges James Ndzutue Fotso en qualité de directeur général

Dirigeant d'entreprise avec une expérience soutenue dans les marchés financiers, le camerounais Georges James Ndzutue Fotso a reçu l'agrément d'exercice de la Cosumaf en qualité de directeur général d'Attijariwafa Securities Central Africa (ASCA), franchise du groupe Attijariwafa bank en charge de la gestion de portefeuille dans l'espace Cemac, le 9 mai dernier.

Après plus d'une dizaine d'années d'activité dans le crédit-bail et notamment à Alios Finances Cameroun qu'il a dirigé pendant 6 ans, Georges James Ndzutue Fotso débarque dans la gestion d'actifs. Le financier Camerounais a reçu le 9 mai dernier l'agrément d'exercice de la Cosumaf en qualité de directeur général de ASCA Asset Management, la franchise d'Attijariwafa en charge de la gestion de portefeuille dans l'espace Cemac. Il remplace donc son compatriote Eugène Cissé Kouoh qui a quitté le poste en octobre 2023 pour se lancer dans une nouvelle aventure avec la société de bourse Fedhen Capital.

« Monsieur Ndzutue Fotso Georges James est tenu de veiller en toutes circonstances au respect, par lui-même, par les administrateurs, les actionnaires et les dirigeants et les membres du personnel de la société de gestion d'OPC (Organismes de placement collectifs, Ndlr) ASCA Asset Management de la réglementation du

marché financier régional », indique la Cosumaf.

Le sésame délivré par le régulateur permettra au nouveau DG d'ASCA Asset Management de piloter les opérations de placements de la société sur les marchés financier et monétaire de la Cemac. Cela est possible via des véhicules d'investissements collectifs ou individuels en vue de faciliter l'accès au marché financier régional, aussi bien aux investisseurs institutionnels qu'aux petits porteurs désireux de faire fructifier leur épargne.

Georges James Ndzutue Fotso cumule plus de vingt ans d'expérience dans les métiers de la finance (audit, contrôle de gestion, comptabilité, gestion financière) dont plus de quinze ans dans les fonctions managériales en cabinet d'audit international et en tant que Directeur Administratif et Financier (industrie, services financiers).

Diplômé de HEC Paris et de l'Université catholique

d'Afrique centrale (Ucac), Georges James Ndzutue Fotso connaît bien le marché financier de la Cemac et ses différentes composantes. Il y a notamment réalisé trois émissions obligataires par appel public à l'épargne depuis 2018. Dans son nouveau costume, le nouveau DG d'ASCA Asset Management devra se doter d'outils performants en vue de glaner davantage de parts sur un marché devenu hautement compétitif. Au 31 décembre 2023, ASCA détenait 95,5 milliards de Fcfa d'actifs sous gestion soit 15% de parts de marché derrière Elite Capital (16,13%) et Harvest Asset Management (47,4%).

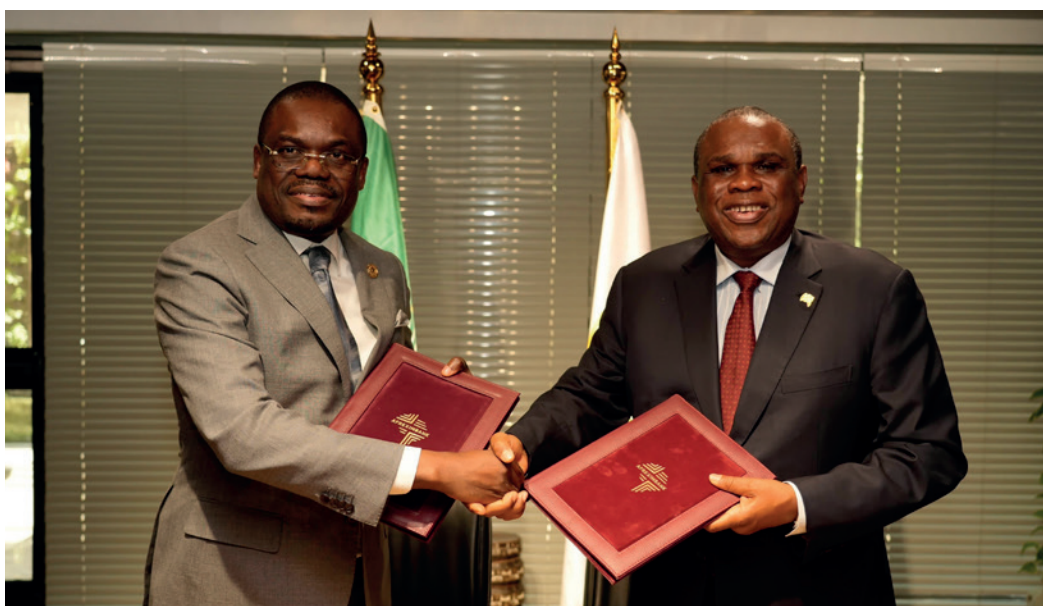
Omer Kamga



Georges James Ndzutue Fotso, Directeur Général d'ASCA Asset Management

## INVESTISSEMENT

## Afreximbank signe un protocole d'accord avec APD-Cameroun pour le financement d'un nouveau terminal au port de Douala



La cérémonie de signature s'est déroulée dans le cadre des Assemblées annuelles d'Afreximbank

Selon le protocole d'accord, la facilité proposée sera attribuée en deux tranches en Euro et en Francs centrafricains (XAF)

d'un montant maximum de 147 millions d'euros, avec une participation proposée d'Afreximbank de 80 millions d'euros.

La Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) a signé un protocole d'accord avec APD-Cameroun pour le financement de la construction et de

Le nouveau terminal sera une extension du port existant de Douala et comprendra deux postes d'amarrage qui porteront les numéros 53 et 54.

S'adressant aux invités lors de la cérémonie de signature, qui s'est déroulée dans le cadre des Assemblées annuelles d'Afreximbank (AAM2024), Helen Brume, directrice des projets et des financements basés sur les actifs a déclaré que la facilité devrait contribuer à combler le « déficit important de financement des infrastructures » qui subsiste sur le continent africain.

« En signant ce protocole d'accord, nous nous engageons à aider nos pays à combler ce gap. Nous saluons l'initiative d'APD-Cameroun qui, par son engagement dans ce projet, contribue à promouvoir un mécanisme de financement innovant par le biais d'un partenariat public-privé, réduisant ainsi le fardeau financier de ces investissements stratégiques pour le gouvernement camerounais », a déclaré Mme Brume.

Elle a souligné que le port de Douala était une porte d'entrée régionale essentielle pour les pays d'Afrique centrale et qu'il jouait un rôle stratégique

dans l'intégration régionale en servant de port naturel pour des pays enclavés comme le Tchad et la République centrafricaine.

Marc Tabhey, fondateur et président d'APD Cameroun, qui a signé au nom de son organisation, a fait remarquer : « Nous sommes honorés de participer à l'expansion et à la spécialisation du port de Douala en construisant des postes d'amarrage supplémentaires qui seront dédiés au vrac sec. Les ressources engagées permettront de développer cette infrastructure essentielle, contribuant de manière significative à la croissance de l'économie, créant des possibilités d'emploi et encourageant le commerce interafricain ». Le nouveau terminal spécialisé devrait contribuer à renforcer la position du Cameroun en tant que puissance économique de premier plan dans la région de l'Afrique centrale. Les Assemblées annuelles d'Afreximbank 2024, qui se sont tenues en même temps que le troisième Forum Afrique-Caraïbes sur le commerce et l'investissement.

Elise Nguélé



## PERFORMANCE

# Le Port autonome de Douala a engrangé un bénéfice net de 14,4 milliards de FCFA en 2023

A l'analyse des états financiers de l'entreprise approuvés lors des 118<sup>e</sup> et 119<sup>e</sup> sessions de son Conseil d'Administration tenues les 13 et 14 juin 2024, ce chiffre est en baisse de plus de 2 milliards de FCFA



Vue du Port autonome de Douala

Le Port Autonome de Douala (PAD), qui assure 95 % du trafic portuaire national camerounais a publié le 14 juin 2024, ses états financiers pour l'année 2023. Le document consulté par le quotidien L'Economie révèle que le port a accumulé un bénéfice net de 14,4 milliards de FCFA. Bien que ce chiffre soit impressionnant, il marque toutefois une baisse de plus de 2 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente, où il était de l'ordre de 16 milliards de FCFA.

La publication des états financiers du PAD a permis d'examiner en détail les performances économiques de cette importante infrastructure portuaire. Les données indiquent une gestion prudente malgré les défis économiques et logistiques auxquels le port a été confronté au cours de l'année.

En examinant de plus près les chiffres clés, l'on observe que le total du bilan a connu une augmentation significative, passant de 410,9 milliards de FCFA en 2022 à 453,8 milliards de FCFA en 2023. Cette croissance peut être attribuée à une gestion efficace des actifs et à des investissements stratégiques. Cependant, le chiffre d'affaires a diminué, passant de 131,5 milliards de Fcfa en 2022 à 119,6 milliards de FCFA en 2023. Cette baisse peut être due à plusieurs facteurs, notamment

les fluctuations du marché, les défis logistiques, voire la concurrence accrue. Quant au résultat bénéficiaire avant impôts de l'entreprise, il est de 22,3 milliards de FCFA, tant dis que le résultat net bénéficiaire après impôt se chiffre à 14,4 milliards de FCFA.

Ces chiffres illustrent une dynamique où, malgré une diminution des revenus, le Port Autonome de Douala a su maintenir un niveau de rentabilité acceptable. Il ne serait pas osé de considérer les tendances économiques globales et les contraintes spécifiques du secteur maritime pour comprendre pleinement ces résultats.

Signalons qu'en 2023, le Port Autonome de Douala (PAD) a opéré dans un contexte économique mondial particulièrement complexe, marqué par une série de défis exogènes. Le ralentissement économique global, accentué par les incertitudes géopolitiques et les fluctuations des prix des matières premières, a eu un impact considérable sur les opérations portuaires. La volatilité des taux de change et la hausse des coûts logistiques ont également contribué à la complexité de la gestion des activités au sein de cette entreprise qui assure 95 % du trafic portuaire national camerounais.

**Christian Trésor Adong**

## INDUSTRIE BRASSICOLE

# Le groupe Diageo réorganise ses activités en Afrique centrale

Dans cette région du continent, mais également en Afrique de l'Ouest, le nouveau modèle d'exploitation du groupe britannique spécialisé dans la production et la distribution de boissons alcoolisées consiste à désinvestir le marché de brasseries pour se concentrer sur celui des vins et spiritueux.



Désinvestir le marché de brasseries pour se concentrer sur celui des vins et spiritueux

Dans le cadre du plan de réorganisation de ses activités en Afrique, le groupe britannique Diageo, spécialisé dans la production et la distribution de boissons alcoolisées, a engagé une stratégie de désinvestissement sur plusieurs marchés qu'il a autrefois dominés. Après avoir acté son retrait d'Afrique centrale avec la cession de ses actifs dans Guinness Cameroun au groupe français Castel en juillet 2022 pour 389 millions d'euros (environ 255 milliards de Fcfa), Diageo poursuit son plan de retrait stratégique en vendant sa participation de 58,02% dans Guinness Nigeria au singapourien Tolaram.

Alors que ses pairs Castel et Heineken mettent le cap sur les acquisitions et la construction de nouvelles usines, Diageo met plutôt en marche son plan de réorganisation et consolidation de ses activités dans les boissons sur le continent avec un accent sur les régions Afrique centrale et de l'ouest. C'est la quintessence des informations véhiculées par la Direction générale du groupe à l'agence Ecofin dans le cadre d'une interview accordée à celle-ci. En effet, le leader des spiritueux avec les marques Johnnie Walker et Smirnoff se distingue par une stratégie différente de celle des autres géants de l'industrie caractérisée par le maintien d'un faible niveau d'actifs afin de préserver une certaine souplesse dans ses activités. Dans le cas précis des régions susmentionnées, le nouveau modèle d'exploitation de Diageo consiste à désinvestir le marché de brasseries pour se concentrer sur celui des vins et spiritueux.

Même si Diageo reste présent sur le segment de la bière en Afrique de l'Ouest à travers sa filiale Guinness Ghana Brewery Ltd (GGBL), [qui subira très certainement le même sort que celle du Nigeria], le groupe entend pérenniser son activité sur ce segment dans les deux régions en s'appuyant d'une part sur l'accord signé avec Castel en vertu duquel le groupe Français s'engage à fabriquer sous licence sa marque phare Guinness dans les pays cibles (Cameroun, Gabon, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Burkina, Mali, Guinée et RDC) et d'autre part sur son projet d'ouvrir des succursales qui vont importer exclusivement ses produits à destinations des deux régions. « Outre la réduction de l'exposition au risque lié à la perturbation de l'accès aux devises étrangères au Nigeria, cette démarche entre dans le cadre du projet de Diageo d'établir une nouvelle entreprise dédiée exclusivement à l'importation et la distribution de ses marques de spiritueux premiums internationaux en Afrique de l'Ouest et centrale », explique l'entreprise.

## LA « PREMIUMISATION »

La Direction générale de Diageo miserait gros sur l'essor du marché des spiritueux en Afrique dans les prochaines années grâce à l'émergence des classes moyennes qui constituent son cœur de cible. De fait, elle compte importer sur le continent une stratégie marketing en vogue depuis le début de l'année en cours auprès des entreprises américaines selon le New York Times : la « Premiumisation ». « Sur ce marché, le groupe compte poursuivre sa stratégie dite de « Premiumisation », qui consiste à proposer une marque de qualité et abordable pour les classes moyennes pour monter en gamme par la suite », a-t-elle indiqué.

D'avis d'expert, la Premiumisation se résume à mettre sur le marché des versions « Premium », améliorées mais aussi plus chères, des produits ou services existants. « Cette stratégie représente surtout une tentative des grandes entreprises de conserver leurs marges dans un contexte économique de plus en plus difficile », explique l'expert. Ainsi, avec cette nouvelle stratégie, Diageo, comme toutes les autres marques qui l'utilisent, voudrait exclure progressivement les clients les moins offrants au profit de ceux qui peuvent payer davantage en mettant sur le marché des produits plus qualitatifs mais surtout de plus en plus coûteux. Toutefois, Diageo devrait se préparer à un éventuel ralentissement de la consommation de ses produits sous l'effet de l'inflation qui pourrait éroder le pouvoir d'achat des ménages.

A noter que Diageo a également cédé en 2019 son unité de fabrication de bière à base de sorgho en Afrique du Sud à Delta Corp, filiale du brasseur belge ABInBev. Il a ensuite vendu, en 2022, sa brasserie éthiopienne Meta Abo Brewery à Brasseries et Glacières Internationales (BGI), filiale du groupe français Castel. A date, la société active dans les segments de la bière et des spiritueux, possède des usines au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie, aux Seychelles et en Afrique du Sud. Toutefois, elle détient des activités de vente et distribution au Rwanda, au Soudan du Sud, au Mozambique, en Angola et au Burundi. Selon le dernier rapport annuel des activités du groupe en 2022, l'Afrique compte pour 10% des ventes nettes du groupe avec 1,69 milliard d'euros pour un profit opérationnel de 176 millions d'euros.



## FILIERE CACAO

# Deux nouvelles usines de transformation en construction au Cameroun

Le groupe Puratos, qui opère dans la boulangerie, la pâtisserie et la chocolaterie, avec une capacité de traitement de plus de 200 000 tonnes de fèves de cacao chaque année, envisage d'implanter une unité de transformation de fèves à Ebolowa, la capitale de la région du Sud du Cameroun. L'information a été révélée le 7 juin 2024 à Ebolowa, au cours d'une rencontre entre des responsables de cette firme et les autorités locales.



Attiré par la qualité de la fève camerounaise depuis 2019, Puratos parraine déjà certains centres d'excellence de traitement post-récolte du cacao dans le pays. «Avoir de bonnes fèves de cacao est la règle numéro un pour obtenir un délicieux chocolat. Afin de produire un chocolat de qualité supérieure, il est important de savoir où les fruits du cacaoyer sont récoltés et comment le processus de fermentation se déroule», avait déclaré en octobre 2019 Eddy Van Belle, le président du conseil d'administration (PCA) de Puratos. C'était au cours d'une visite au Cameroun, qui l'avait notamment conduit dans les bassins de production du Sud (Zoétélé) et du Centre (Akomyada).

Pour l'heure, les détails du projet de construction de l'usine d'Ebolowa, qui devrait renforcer l'empreinte de ce transformateur de fèves au Cameroun, n'ont pas été précisés. L'on sait cependant que cette usine, spécialisée dans la production de la pâte de cacao, devrait démarrer avec une capacité initiale de transformation de 5 000 tonnes. Puratos entend augmenter progressivement cette capacité, de manière à atteindre finalement 65 000 tonnes de fèves chaque année, apprend-on.

## HAUSSE DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DÉRIVÉS

La révélation du projet industriel de Puratos survient seulement une semaine après la pose

de la première pierre, le 31 mai 2024 à Obala, dans la région du Centre, de l'usine de près d'un milliard de FCFA de la société Sas Manta du Français Olivier Bordais. Baptisée Chocolat Rouge, l'usine d'Obala ambitieuse, selon Luc Magloire Mbarga Atangana, le ministre camerounais du Commerce, de produire un «chocolat haut de gamme "Made in Cameroon"».

Si les deux projets sus-mentionnés sont menés à terme, les nouveaux opérateurs rejoindront sur le marché devenu très dynamique de la transformation locale de fèves, des entreprises telles que Sic Cacaos du Suisse Barry Callebaut, Chococam du Sud-africain Tiger Brands, Atlantic Cocoa de l'Ivoirien Kone Donsongui et les Camerounais Neo Industry et Africa Processing. Grâce au dynamisme de ces industriels, le Cameroun a exporté 73 236 tonnes de produits dérivés du cacao en 2023, dont 49 411 tonnes de pâtes de cacao et 23 825 tonnes de beurre de cacao. Ces cargaisons ont généré des revenus globaux de 153 milliards de FCFA, en hausse de plus de 15% en glissement annuel, selon les données de l'Institut national de la statistique (INS). Les ventes à l'international du chocolat camerounais et ses dérivés ont quant à elles rapporté plus de 6 milliards de FCFA en 2022, selon la même source.

## DES USINES SANS FÈVES

Au demeurant, apprend-on de sources internes à la filière, alors que toutes ces unités de première et 2e transformation cumulent environ 150 000 tonnes de capacités installées, certaines d'entre elles sont souvent en panne de fèves, en raison de la razzia effectuée sur le marché par les exportateurs généralement affiliés à de grands négociants internationaux. Cette rareté des fèves dans certaines unités de transformation industrielle récemment installées au Cameroun

est telle que l'une d'entre elles, révèle une source autorisée, a dû introduire auprès du gouvernement une autorisation d'importation de fèves pour faire tourner son usine. Une autre, soutient la même source, a été contrainte de mettre une partie de son personnel en congé technique en pleine saison cacaoyère, faute de fèves à broyer.

De sources internes au ministère des Finances, ce sont ces plaintes récurrentes des transformateurs de cacao en rapport avec leurs difficultés d'approvisionnement en fèves, qui ont conduit à l'instauration, dans la loi de finances 2023 de l'État du Cameroun, d'une taxe sur les exportations de fèves brutes. «Sans préjudice des redevances applicables, les fèves de cacao exportées sans transformation sont soumises à un droit de sortie autonome au taux de 10% de la valeur FOB. Ce taux est de 2% pour les fèves de cacao exportées vers les points francs industriels ou les régimes assimilés», peut-on lire dans ladite loi.

Cependant, en dépit de cette mesure visant à réduire les exportations de fèves et à encourager la transformation locale, le Cameroun reste très éloigné du volume de 300 000 tonnes de fèves transformées par an, prévu dans le plan de relance des filières cacao-café. Pour atteindre cet objectif, soutient-on au sein de la filière, il faut non seulement gagner la bataille de la hausse de la production (objectif de 600 000 tonnes dans le plan de relance, contre environ 300 000 tonnes actuellement, NDLR), mais aussi garantir l'approvisionnement des usines face à la razzia des exportateurs. Cet équilibre, de l'avis de certains acteurs de la filière cacao, pourrait passer par l'instauration d'une politique des quotas (entre exportateurs et transformateurs) dans les achats de fèves au fil des campagnes.

## AGRICULTURE

# La stratégie du Congo pour réorganiser la filière cacao-café

Il est question de mettre sur pied une architecture juridique adaptée et un organe de régulation afin d'encadrer toutes les activités du secteur depuis la production à la transformation en passant par la commercialisation et la distribution.

Le mauvais état des exploitations cacaoyères et caféières, l'absence de mécanisme performant d'appui conseil et d'assistance technique, ont provoqué au fil des ans, le déclin de la production de ces deux cultures de rente au Congo. De fait, depuis des années, assurent les autorités, l'absence des textes réglementaires fixant les modalités d'achat, de vente et de traitement des produits, d'appui à la production et d'assistance technique aux producteurs et ceux fixant les modalités d'achat, de vente, a ouvert la porte à l'invasion du secteur par des opérateurs informels nationaux et étrangers.

Ce sont ces derniers qui assurent la production dans les bassins agricoles, et importent d'importants volumes de fèves de cacao et de graines de café en transit et à la sortie du territoire national. Des opérations effectuées sans contrôle ni taxation encore moins de certification ; ce qui empêche le financement du secteur par l'État.

En plus de l'impératif de donner au pays la possibilité de disposer d'une production cacaoyère durable, de qualité et respectueuse

de l'environnement, le gouvernement veut relancer la culture de ces deux spéculations dans les bassins de production du nord du pays, notamment dans les départements de la Sangha, de la Cuvette et de la Likouala. Cela passe par la mise en place d'un cadre juridique garantissant l'exercice des activités dans un environnement sécurisé et la création d'institutions adaptées.

Ainsi, dans l'optique d'améliorer et de renforcer les performances de ces deux filières, de garantir la légalité, la régularité et la qualité des opérations en faveur de la production et des producteurs, la commercialisation des produits, le gouvernement a élaboré une batterie de huit qui encadrent les activités dans ces filières. Ceux-ci portent sur la certification dans les filières cacao et café, la réglementation des activités d'entreposage et de tierce-détention, l'appui à la production, le conditionnement, la commercialisation et la transformation du cacao et du café en République du Congo.

Les pouvoirs publics entendent aussi mettre sur pied une autorité de régulation question



L'impératif de donner au pays la possibilité de disposer d'une production cacaoyère durable

de s'approprier les standards internationaux de durabilité en matière de gestion du cacao et du café au profit des producteurs et garantir la production de fèves de cacao et de graines de café de qualité et certifiées.

La production des fèves au Congo est passée entre 2010 et 2021 de 1 500 tonnes à 16 000

tonnes. L'ICCO, l'organisation internationale du cacao, projetait cette production à 20 000 tonnes au terme de la saison 2021-2022. Mais elle a indiqué que le pays n'avait réussi qu'à produire 8000 tonnes à la fin de cette saison.

**Vanessa Eboulie**



## EVALUATION

# Le statut quo des grandes entreprises au Cameroun

Selon les chiffres publiés au cours de l'atelier de présentation des données statistiques sur les Petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, en 2023, le Cameroun enregistre 393 954 entreprises en activité, soit 393 166 PME et 787 grandes entreprises.



La situation des grandes entreprises locales inquiètent

**R**elativement à la situation des grandes entreprises locales, Achille Bassilekin III a précisé que « je note un recul des grandes entreprises. Sur l'année 2023, le Cameroun ne compte qu'un stock de 787 grandes entreprises, ce qui de notre point de vue, confirme que si le centre de gravité reste celui des Petites et moyennes entreprises, qui en fait aujourd'hui est situé à 393 800 unités, et bien, le tissu économique camerounais reste largement prédominé par les Petites et moyennes entreprises qui représentent un peu plus de 99% ».

Pour le membre du gouvernement, il faudrait un consensus national autour de l'accompagnement du soutien à l'entreprise, aux entrepreneurs. Les grandes entreprises comptent au-delà de 500 salariés et peuvent même atteindre des proportions allant du simple au double de cet effectif. La classification des entreprises obéit à plusieurs autres critères, à l'instar de la taille de l'effectif, le chiffre d'affaires, le secteur d'activité, le statut juridique ou au mieux, une classification obéissant à une association de deux ou plusieurs de ces critères.

## 57,4% DES PME CONCENTRÉES DANS LES VILLES DE DOUALA ET YAOUNDÉ

Selon les chiffres publiés au cours de l'atelier de présentation des données statistiques sur les Petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, en 2023, le Cameroun enregistre 393 954 entreprises en activité, soit 393 166 et 787 grandes entreprises. Les secteurs primaires, secondaires et tertiaires comptent respectivement 377, 79 952 et 312 837 PME. Dans ces chiffres, les villes de Douala et Yaoundé concentrent 57,4 % des PME en activité au Cameroun, dont 33,5 % à Douala. Les PME en activité sont principalement constituées des entreprises individuelles (97 %) tandis que les hommes sont majoritairement représentés par rapport aux

femmes (62,2 % et 37,8 % respectivement). Ces structures sont mises en place par des personnes âgées entre 30 et 40 ans.

Bien qu'inégalement répartie à travers le pays, la création des PME dans les Centres de formalité de création des entreprises (Cfce) en 2023 est en hausse de 25,95 % par rapport à 2022. Elle est passée de 13 423 en 2018 à 19 651 entreprises en 2023 : Yaoundé (46,65%) ; Douala (32,25%) ; Bafoussam (4,38%) ; Garoua (2,74%) ; Bamenda (2,43%) ; Ebolowa (0,67%) ; Limbe (0,62%) ; Maroua (2,19%) ; Bertoua (2,16%) ; Ngaoundéré (1,73%) et Edéa (0,18%).

« On note un recul des artisans qui s'enregistrent dans les bureaux communaux d'artisans mais de façon générale, c'est une contribution au PIB qui est chiffrée à 36% et il est évident aujourd'hui qu'à la lumière de ce que nous avons enregistré comme résultats, un certain nombre de mesures incitatives doivent continuer d'être déployées en faveur des PME, des Organisations de l'économie sociale et des artisans » a rappelé le Minpmeesa.

Les données statistiques sur les Pmeesa indiquent que la Banque camerounaise des Petites et moyennes entreprises (BC-PME) a débloqué 7 055 450 000 FCFA de crédits pour financer les activités des PME. C'est ce qui ressort des chiffres compilés entre 2018 et 2023. Selon les proportions accordées par la BC-PME aux différents secteurs d'activités en 2023, le secteur agro-industrie/aviculture occupe seulement 1% des financements.

Coton-textile-cuir (1%), énergie (1%) et autres (1%) tandis que les forêts et bois occupent 2% de l'enveloppe. Les services, TIC et TCC viennent en deuxième position avec 43% de l'enveloppe contre les BTP/MC qui occupent la première place avec 51% de cette enveloppe. Les subventions aux structures d'encadrement des PME ont également été listées sur la même période. L'Agence de promotion des PME (APME) a bénéficié de 144 783 000 FCFA.

Placide Onguéné

## INITIATIVES

# Au Cameroun, le gouvernement compte améliorer les ressources transférées aux CTD

L'une des options privilégiées est l'actualisation de la loi sur la fiscalité locale promulguée en 2009 ; 11 ans avant l'entrée en scène des Conseils régionaux.



Georges Elanga Obam, le ministre de la Décentralisation et du développement local

**A**u Cameroun, le président de la République Paul Biya a promulgué en 2019, la loi portant Code général des Collectivités territoriales décentralisées (CTD). Quatre ans après, la décentralisation est certes en marche, mais le processus semble lent d'après de nombreux experts, au regard de nombreux défis à relever sur le terrain. Les premiers organes exécutifs des régions ont pourtant été élus en 2020 et les textes leur transférant les premières compétences sont intervenus à fin décembre 2021 par un décret présidentiel.

Toutefois, les ressources financières et humaines allouées par l'administration centrale ne sont visiblement pas encore à la hauteur des attentes. Par exemple, sur 30,6 milliards de Fcfa transférés aux CTD en 2024 pour l'entretien routier, les Conseils régionaux n'ont capté que 5,5 milliards de Fcfa (soit 2 milliards de Fcfa issus du BIP du ministère des Travaux publics et 3,5 milliards de Fcfa du Fonds routier) pour 88,38% (12 211,78 km) du linéaire de route en terre.

Plus loin, la loi de décembre 2019 portant Code général des CTD fixe à 15% du budget, le quota à allouer à ces CTD ; une proportion que l'Etat peine à respecter. Pour le compte de l'exercice 2024 par exemple ; 555,4 milliards de Fcfa (292, 5 milliards transférés aux CTDS et 262,9 milliards au titre des transferts de fiscalité, Ndlr) soit les 8,2% du budget voté à 6 740,1 milliards de Fcfa.

A l'Assemblée nationale la semaine dernière, Georges Elanga Obam, le ministre camerounais de la Décentralisation et du développement local (Minddevel) a rassuré que le gouvernement réfléchit à instaurer un certain nombre de mécanismes qui permettraient d'inverser la tendance. Pour ce qui est du volet financier, « nous voulons engager avec les Conseils régionaux et le Feicom, une discussion qui à terme peut permettre que cette institution qui est en charge du financement de la décentralisation, mette des ressources à la

disposition des régions et les accompagne dans l'accomplissement de leurs missions en termes de projets à exécuter », a indiqué le membre du gouvernement.

De l'autre côté, une augmentation de l'enveloppe allouée aux régions nécessiterait également une révision de l'arsenal juridique en vigueur lequel privilégie les municipalités. « Il y a l'épineuse question des ressources humaines. L'environnement juridique qui jusque-là gouvernait la décentralisation, prenait en charge les communes. Il va falloir maintenant intégrer les régions. Nous allons avoir des discussions qui vont permettre que des régions se dotent des ressources humaines en quantité et en qualité », a ajouté le Minddevel.

## FISCALITÉ LOCALE

Selon Georges Elanga Obam, l'un des moyens les plus diligents pour financer les régions c'est à travers la fiscalité locale qui consiste à prélever les impôts arrêtés par la loi pour le financement des projets. En effet, c'est depuis 2009 que la loi sur la fiscalité locale a été adoptée. Avec l'entrée en scène des Conseils régionaux en 2020, il est question d'après les experts en décentralisation, que ladite loi soit harmonisée au Code général des CTD de 2019. En mai 2023, le ministre de la Décentralisation faisait savoir qu'un accord avait été trouvé entre les différentes parties prenantes « pour qu'une proposition soit faite au Premier ministre et au président de la République ». Un an après, ce mode de financement des régions n'est pas encore activé. « Nous avons travaillé au sein du gouvernement à dessiner un cadre nouveau de cette fiscalité locale et nous espérons que bientôt, l'Assemblée nationale va sanctionner pour qu'il y ait une claire perspective des régions en termes de mise en disposition des ressources », a-t-il relevé face aux députés la semaine dernière.

Omer Kamga



## FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

**Est-il normal de s'endetter pour payer des dettes?**

*Si un Etat émet une Obligation Assimilable du Trésor (OAT) à 5 ans, il remboursera les intérêts chaque année pendant 5ans, mais remboursera le capital en une seule fois, à l'échéance. Le montant du capital à amortir est tellement élevé que l'Etat sera obligé de se réendetter. Mais si, à l'échéance de l'OAT, il faudra se réendetter pour le même montant et si les taux d'intérêt ont fortement augmenté, cela pourrait engendrer des difficultés, pour l'Etat et son budget, à faire face à la charge de la dette. C'est une situation à laquelle sont souvent confrontés les Etats africains.*



Les Etats en général s'endettent pour soutenir l'activité économique et financer le déficit budgétaire. Pour éviter une récession économique, ils ont tendance à accumuler les dettes au lieu de se désendetter. C'est le cas des Etats Unis dont la dette a atteint 123% du PIB en 2023 (76% pour le Sénégal). Cet endettement a été un moteur de la croissance américaine. De 2007 à 2023, le taux de croissance par habitant du PIB a atteint 19,2% aux Etats-Unis, contre seulement 7,6% en zone euro. Dans ces conditions, l'écart de niveau de vie entre Américains et Européens se creuse, et on peut considérer non sans raison que la politique budgétaire américaine explique une partie de cet écart de croissance avec l'Europe.

Si un Etat émet une Obligation Assimilable du Trésor (OAT) à 5 ans, il remboursera les intérêts (par exemple 5 % du montant de l'obligation émise) chaque année pendant 5ans, mais remboursera le capital en une seule fois, à l'échéance. Le montant du capital à amortir est tellement élevé que l'Etat sera obligé de se réendetter. Mais si, à l'échéance de l'OAT, il faudra se réendetter pour le même

montant et si les taux d'intérêt ont fortement augmenté, cela pourrait engendrer des difficultés, pour l'Etat et son budget, à faire face à la charge de la dette (coût des emprunts). C'est une situation à laquelle sont souvent confrontés les Etats africains.

En période d'intérêts très faibles, il est avantageux de s'endetter, puisque cela ne coûte rien et parfois même rapporte (intérêts négatifs). En Fin novembre 2020, le taux d'intérêt moyen à l'émission des emprunts émis par l'Allemagne était de -0,56%, ce qui se traduit par 7,07 milliards d'euros de recettes. A titre de comparaison, en France, le coût de financement à moyen et long terme de l'Etat pour 2020 s'affichait à -0,14% mi-novembre. S'endetter pour payer des dettes, dans ces circonstances, est donc sans coût.

Par ailleurs, il y a deux concepts qui permettent de comprendre pourquoi les Etats s'endettent pour payer des dettes : le refinancement de la dette et le reprofilage de la dette. Ces deux termes sont presque des synonymes. On entend par refinancement, l'octroi, par les créanciers, de nouveaux crédits qui seront utilisés en remboursement

anticipé de prêts déjà existants. Les emprunteurs peuvent choisir de refinancer un prêt pour de nombreuses raisons, mais l'une des plus courantes consiste à tenter de réduire le taux d'intérêt du prêt.

Le reprofilage de la dette consiste en la modification du calendrier global des remboursements futurs, par le biais d'un refinancement de la dette. Exemple, le Sénégal a procédé en 2021 à une émission d'Eurobonds, portant sur 775 millions d'euros, soit 508 milliards de FCFA, avec un taux d'intérêt fixe de 5,375 % et pour une maturité de 16 ans. Cet emprunt avait servi à rembourser par anticipation 70% de l'Eurobond de 500 millions dollars (10 ans à 6,25%) qui devait arriver à maturité en 2024. Un tel réendettement fut doublement bénéfique en abaissant le taux d'intérêt de la dette, de 6,25% à 5,375%, et en rallongeant la période de remboursement de 13 ans.

Quel que soit le montant de la dette publique, l'essentiel est de mener une gestion optimale qui en assure la soutenabilité. La soutenabilité de la dette publique dépend de sa trajectoire

à long terme. Celle-ci dépend à son tour des politiques budgétaires (c'est-à-dire de l'accumulation des soldes primaires annuels), et de l'écart entre le taux d'intérêt ( $r$ ) et le taux de croissance du PIB nominal ( $g$ ). Toutes choses égales par ailleurs, tant que l'écart entre le taux de croissance de l'économie et le taux d'intérêt (commissions + intérêts) reste positif, le risque d'insoutenabilité est écarté.

L'Eurobond de 750 millions de dollars que le Sénégal vient d'émettre le 3 juin 2024, au taux de 7,75% pour une maturité de 7 ans reste soutenable, au vu des taux de croissance proches de 10% attendus ces prochaines années. L'espoir est fondé sur l'exploitation prochaine du pétrole et du gaz. Dans ce contexte s'endetter pour payer des dettes n'a rien de scandaleux, si c'est une nécessité pour assurer la croissance de l'économie sénégalaise. Par le professeur Amath Ndiaye, FASEG-UCAD





## BEYOND TRAVEL...

- ◆ Air ticket
- ◆ Travel Insurance
- ◆ Visa assistance
- ◆ Hôtel Booking
- ◆ Car rental
- ◆ Airport transfer
- ◆ Tour package
- ◆ Event Management



 +237 233 42 66 37

 +237 676 64 64 57

 +237 695 98 50 96

 Ancien Immeuble Nobra, 2e Étage, Porte 4

 servicedesk@akiba-travel.com

 www.akiba-travel.com



# TRANSIMEX

**Integrated Logistics Provider**

Your **best** logistic partner in **central Africa**

- Maritime transit
- Air transit
- Oilfield and mining
- International and national transport
- Handling
- Warehousing
- Shipping agency
- Stevedoring
- Trading
- Worldwide Express Service
- Special heavy duty transport
- Door to door
- Consolidation and deconsolidation



**Providing Integrated Logistics Solutions**



**Head Office**  
Port Area, DOUALA CAMEROON  
P.O Box : 3191



(237) 243 00 18 28 / 243 00 36 50



info@transimex-cm.com  
[www.transimex-cm.com](http://www.transimex-cm.com)

**TRANSIMEX TCHAD S.A**

Hassan Djamous Airport road, between S.O.S clinics  
P.O Box 674 N'djamena- Chad  
Tel: 00 235 600 738 20 / 00 237 696 608 526  
E-mail : infotchad@transimex-cm.com

**TRANSIMEX CENTRAL AFRICA SAU**

P.O Box : 2334 BANGUI  
Tél : 00 236 750 399 33 / 00 237 660 862 732  
E-mail : inforca@transimex-cm.com

**TRANSIMEX CONGO**

P.O Box: 1795 Pointe Noire  
Office : 00 242 222 940 882  
Fax : 00242 222 940 881  
E-mail : infocongo@transimex-cm.com